

Le ministre, le secrétaire parlementaire, les députés du parti conservateur n'ont pas raison de dire qu'aucun réfugié authentique ne sera renvoyé dans un pays où il risque d'être persécuté ou mis à mort; ce n'est tout simplement pas vrai. La procédure que propose le gouvernement ne donne pas la possibilité au réfugié de défendre sa cause.

Également le ministre a tort lorsqu'il dit qu'on accordera au réfugié le bénéfice du doute dans tous les cas et que la moindre parcelle de preuve à l'appui de sa demande, comme il l'a dit à maintes reprises, lui donnera le droit d'exposer son cas. Ce n'est tout simplement pas le cas. Le projet de loi à l'étude ne le garantit nullement.

[Français]

Au lieu d'entendre les réfugiés de façon juste et équitable, les propositions du gouvernement font fi du consensus qui se dégage des consultations menées par le rabbin Plaut et par le Comité permanent de la Chambre auxquelles ont participé le Barreau canadien, les Églises et les organismes non gouvernementaux. Au lieu d'un accès universel au système, monsieur le Président, le gouvernement propose de présélectionner les demandes en vertu de critères arbitraires. Au lieu de permettre aux réfugiés de se préparer adéquatement pour une audition qui porte sur leur vie et leur liberté, le gouvernement veut les passer à une audience dans les 72 heures de leur arrivée ici au Canada. Au lieu de garantir le droit d'être représenté par un avocat ou un conseiller de son choix, ce procédé hâtif rend ce droit fondamental qui est garanti par notre Charte des droits illusoire. Il faut se rappeler la situation des réfugiés. Non seulement notre pays leur est-il étranger, mais fort souvent ils ne connaissent personne ici. Souvent ce sont les organismes non gouvernementaux, les organismes d'aide aux réfugiés et les Églises qui leur fournissent des conseils. Ces organismes comptent sur des bénévoles et sont toujours à court de ressources financières. Alors comment voulez-vous que ces organismes interviennent dans les 72 heures? Y a-t-il une personne qui est prête à dire que ce système est juste et équitable envers les réfugiés?

[Traduction]

Si c'est d'équité qu'il est question, d'autres aspects sont à considérer. Lorsque les Canadiens voyagent à l'étranger et participent à des rencontres internationales, il leur arrive souvent d'être agréablement surpris de l'excellente réputation du Canada. Elle est fondée sur notre contribution à la collectivité internationale, qui remonte à l'époque Pearson, sur nos efforts pour le maintien de la paix et sur l'importance de notre aide aux pays du tiers monde.

La générosité des Canadiens se manifeste également envers les réfugiés. En 1986, les Canadiens se voyaient décerner la médaille Nansen par les Nations Unies. Qui était ce Nansen? On se souvient surtout de ce Norvégien océanographe et explorateur de l'Arctique en raison des efforts qu'il a déployés pour soulager la souffrance de ses semblables. C'est grâce à lui que 500 000 prisonniers de guerre des armées allemande et austro-hongroise ont été rapatriés de Russie. En 1921, il a réussi à lever des fonds pour aider la Russie aux prises avec la famine. En 1922, grâce à son initiative, un accord international signé à

Genève consacrait la création d'une carte d'identité pour personnes déplacées qu'on a baptisée le passeport Nansen.

Quelle ironie du sort, donc, de voir les Canadiens recevoir, en 1986, une médaille baptisée du nom de celui qui a donné aux personnes déplacées, aux personnes sans documents, une carte d'identité et de voir leur gouvernement, en 1987, chercher à mettre en prison des réfugiés sans documents.

C'est également notre spécificité qui fait notre réputation. Durant mes séjours à l'étranger, j'ai pu constater les avantages de provenir d'un pays bilingue. Il y a peu de rencontres et d'organismes internationaux auxquels le Canada ne participe pas. Nous sommes membres du Commonwealth et de la francophonie. Lorsque je me suis rendu dans un camp de réfugiés à la frontière de la Thaïlande et du Cambodge, j'ai été rempli de fierté en constatant que les bénévoles, les médecins et les infirmières du Canada agissaient comme interprètes entre des Américains qui ne parlaient pas le français et des Belges ou des Français qui ne parlaient pas l'anglais. Voilà, à mon sens, le rôle particulier que les Canadiens sont appelés à jouer dans la collectivité internationale.

Le Canada est reconnu pour sa droiture et sa sollicitude et nous devons nous inquiéter des répercussions de cette mesure législative sur la collectivité internationale ou sur l'accueil réservé aux réfugiés dans d'autres pays. Nous devons nous préoccuper des effets de cette mesure législative sur la Convention des Nations Unies. L'aspect essentiel de cette mesure, c'est que le Canada ne veut pas que les réfugiés fassent leur demande au Canada. Il veut sélectionner les réfugiés à l'étranger, ce que nous faisons plus par besoin d'immigrants que par souci pour le sort de ces réfugiés.

• (1540)

Le ministre ne dit pas cela franchement...

[Français]

... On lui a posé la question à l'émission *Le Point*, l'autre soir, alors qu'on demandait au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard): Comment voulez-vous que les réfugiés arrivent au Canada? Et il a répondu: Ils viendront de la façon qui leur est possible.

Mais on veut leur enlever tous les moyens d'arriver au Canada sans d'abord faire une demande aux ambassades à l'étranger.

[Traduction]

Ce que veut le gouvernement c'est qu'ils fassent la queue à l'étranger. C'est pour cela que le ministre veut augmenter les amendes contre les sociétés de transport. Que se passera-t-il, monsieur le Président, si tous les pays demandent aux réfugiés de faire la queue à l'étranger? Qu'arrivera-t-il à ceux qui fuient pour échapper à la mort si leur seul droit est de faire la queue et de déposer une demande à l'ambassade, dans un pays où ils sont persécutés? Le Canada ne devrait-il pas travailler à préserver la Convention des Nations Unies pour que les réfugiés puissent continuer à se sauver par leurs propres moyens, à se rendre spontanément à un endroit sûr, sans visa, sans documentation et sans avoir à attendre à la porte d'une ambassade.